

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE  
de la  
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 7-9-54

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

à M. le Lt-Colonel - Commandant la Base Aérienne  
n° 109  
S/O de M. le Colonel - Chef du Service Histori-  
que de l'Air - Caserne Denfert - 29, rue du  
Maréchal Joffre - VERSAILLES

D.N. CAB/SYMB/ A. 619

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

L. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE  
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **A € 19**

Ce n° précédé de la lettre A sera  
obligatoirement reproduit au dos de  
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication  
trois exemplaires seront adressés au  
Ministère de la Défense Nationale sous  
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de  
la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par Délégation  
Le Général Jacques FAURE  
Conseiller Technique Militaire

Signé : Jacques FAURE

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État  
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

ESCADRON DE CHASSE DE NUIT

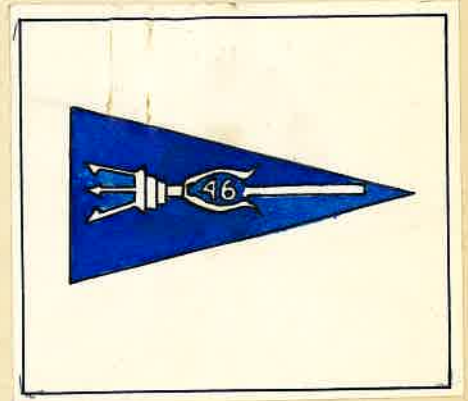
I/30

*insigne reçu*

Escadron de chasse de nuit

1/30

Flamme triangulaire d'azur  
chargée d'un trident d'argent  
timbré du nombre 46



Unique de l'escadron 4/13  
de la guerre de 1914-18

DÉFENSE NATIONALE

Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la Symbolique Militaire

Homologué sous le N°

A. 619

Peut être homologué

7. VII. 54

*Paulin*

DÉFENSE NATIONALE

Bureau d'Etudes  
et d'Homologation  
de la  
Symbolique Militaire

Entré le 5-7-54

L855

A 123



NOTICE EXPLICATIVE

DE L'INSIGNE DE L'ESCADRON 1/30

619  
X

- REFERENCE DE LA CREATION -

L'Escadron de Chasse de Nuit 1/30 dont la création dans un proche avenir est prévue par l'instruction ministérielle 7746/EMFA/A/I/D/DR du 2.12.53 et son modificatif n° 4 IM N° 5619/EMGFA/A/I/O/DR du 16.4.53 adoptera les traditions et l'Insigne de l'ex-escadrille de Chasse de Nuit 4/13, et prendra l'appellation de "LOIRE".

I - HISTORIQUE -

L'Escadrille 4/13 a reçu et hérité les traditions de l'Escadrille de protection "CAUDRON C 46" de la Guerre 1914-1918 qui s'est intégré successivement dans les formations suivantes jusqu'à sa dissolution en 1940 :

- a) 12<sup>e</sup> régiment de Bombardement
- b) 22<sup>e</sup> escadre de Bombardement le 1.4.1932
- c) 42<sup>e</sup> escadre mixte de reconnaissance et de Chasse de Nuit en Janvier 1934.
- d) 4 escadre de Chasse de Nuit le 1.12.1936
- e) Groupe de Chasse de Nuit 2/13.

II - DESCRIPTION DE L'INSIGNE -

L'Escadron 1/30 héritant des traditions de l'escadrille 4/13 adopte son insigne en l'occurrence le "trident" peint en blanc sur flamme triangulaire bleue. Cet insigne figure dans l'album consacré aux insignes traditionnels des unités de l'armée de l'Air réalisé sous l'égide de l'Inspection générale de l'armée de l'Air avec l'aide du service Historique. Il figure dans la planche "Chasse" sous la désignation "Escadrille C 46".

IV - UTILISATION -

Cet insigne est destiné à être remis à tous les militaires affectés à l'Escadron 1/30 et comptant au moins 3 mois de présence à l'Unité.

V - CI-JOINT -

3 exemplaires de l'insigne proposés.